

SEANCE DU 30 MARS 2023

Présents : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, VIALTAIX. M, GEAIX. G, LABAS. O, SIMON. L, Mrs. DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, DESGRANGES. R, ROUSSEL. C, BENQUET. C, DEMENEIX. T.

Absent : Mr PEYRAUD. C.

Excusé : Mr REINE. V.

Pouvoir: Mr. REINE. V à Mme LABAS.O.

Secrétaire de séance : Mme GEAIX.G.

Madame le Maire propose de reporter l'approbation du compte-rendu de la séance du 23/02/2023. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

BOUCLES LOCALES À VÉLO.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les axes prioritaires de la stratégie touristique de l'EPCI Marche et Combraille en Aquitaine.

La Communauté de Communes en partenariat avec le Conseil Départemental ont identifié 11 parcours cyclo-touristiques répondant au cahier des charges départemental. Trois de ces parcours ont été balisés avec des totems et des jalonnements.

La Communauté de Communes a décidé d'étendre à l'ensemble des parcours le balisage pour les raisons suivantes :

- Faciliter la pratique des touristes.
- Proposer des circuits sur l'ensemble du territoire permettant aux hébergeurs de proposer à leurs clients des parcours à proximité de leur lieu de séjour, ce dispositif pouvant également profiter aux administrés creusois qui pourraient l'utiliser en tant qu'équipement de loisirs.
- Proposer une offre complémentaire à celles de nos voisins : circuits balisés existants sur Creuse Confluence (3 parcours), Grand Guéret (3 parcours), ex Monts et Vallée Ouest Creuse (3 parcours).

La Communauté de Communes a approuvé par délibération n°2021-061 en date du 20 mars 2021, le balisage des huit boucles locales à vélo restantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents, par 14voix pour, 0 voix contre et 0 absentions, décide :

- D'accepter le balisage des boucles à vélo sur la Commune de Mérinchal (Creuse),
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-jointe à la présente délibération,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Approbation du compte de gestion de la commune dressé par Madame DROT Françoise

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L 1612-12 et L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion

du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui qu'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Monsieur DESGRANGES présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022.

COMMUNE	
Restes à réaliser dépenses	783 950,00
Restes à réaliser recettes	698 930,00
Restes à réaliser net (1)	-85 020,00
Dépenses d'investissement	302 615,14
Recettes d'investissement	1 016 767,63
Solde d'exécution SI de l'exercice	714 152,49
001 (Budget 2022)	-133 577,53
Solde d'exécution cumulé SI (2)	580 574,96
BESOIN DE FINANCEMENT SI (1+2)	495 554,96
Dépenses de fonctionnement	598 301,31
Recettes de fonctionnement	689 320,72
Résultat de l'exercice Section Fonctionnement (3)	91 019,41
002 (Budget 2022) (4)	185 429,46
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (3+4)	276 448,87

Monsieur DESGRANGES précise que le résultat de fonctionnement a été impacté par les hausses du coût de l'énergie et par des réparations de matériel.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame le Maire quitte la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DESGRANGES Roland, Maire-adjoint, délibérant sur le compte administratif 2022, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

VOTE ET ARRETE les résultats de clôture du compte administratif 2022 comme suit :

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 276 448.87 €

Le résultat de la section d'investissement s'élève à 580 574.96 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE 2022 DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et de l'investissement de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif de 2022 présente :

- Un excédent de fonctionnement de276 448.87 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté »276 448.87 €

Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».....0.00 €

- Un résultat d'investissement de 495 554.96 €

Décide de reporter intégralement le résultat d'investissement de la façon suivante :

Ligne 001 « résultat d'investissement reporté » 580 574.96 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

CCAS

Approbation du compte de gestion CCAS dressé par Madame DROT Françoise

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L 1612-12 et L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion

du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui qu'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

CCAS DE MERINCHAL	
Restes à réaliser dépenses	0,00
Restes à réaliser recettes	0,00
Restes à réaliser net (1)	0,00
Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00
Solde d'exécution SI de l'exercice	0,00
001 (Budget 2021)	0,00
Solde d'exécution cumulé SI (2)	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT SI (1+2)	
0,00	
Dépenses de fonctionnement	149,96
Recettes de fonctionnement	572,00
Résultat de l'exercice Section Fonctionnement (3)	422,04
002 (Budget 2021) (4)	5 881,43
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (3+4)	
6 303,47	

C.C.A.S APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Madame VIALTAIX Marina, 2nd Adjointe, délibérant sur le compte administratif 2022, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

VOTE ET ARRETE les résultats de clôture du compte administratif 2022 comme suit :

Le résultat de clôture s'élève à 6 303,47 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE 2022 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS.

Le conseil d'administration, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et de l'investissement de l'exercice 2022.

Constatant que le compte administratif de 2022 présente :

- Un excédent de fonctionnement de6 303,47 €
- Décide de reporter intégralement le résultat de fonctionnement de la façon suivante :
- Article 002 « résultat reporté »6 303,47 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

LECTURE DU BUDGET COMMUNAL

INVESTISSEMENT CA 2022 + BP 2023						
OP	COMPTE	INTITULES	DEPENSES		RECETTES	
			REPORT 2022	NOUVEAU CREDIT 2023	REPORT 2022	NOUVEAU CREDIT 2023
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				580 574,96
	021	Virement de la section de fonctionnement				239 416,87
	024	Produits de cessions d'immobilisations				9 500,00
	10222	F.C.T.V.A.				19 028,79
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
	1342	Amendes de police				
	1641	Emprunts en euros		115 744,44		
	165	Dépôts et cautionnements reçus		1 000,00		1 000,00
040	192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations				
040	2157	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations				
040	2804172	Amort.subventionsd'équipement- ...caractèreindustriel&commercial				2 304,00
041	10251	Dons et legs en capital				1,00
041	2182	Matériel de transport		1,00		
041	203	Intégration étude Aménagement Palce du Marché				31 272,00
041	231	Intégration étude Aménagement Palce du Marché		31 272,00		
12	2111	ACHAT TERRAINS - Succession Chassagne	20 500,00			

84	2183	MATERIEL - Informatique WIFI	2 900,00	3 000,00		
84	2188	MATERIEL - Chapiteaux		20 000,00		
84	21757	MATERIEL - Saleuse		7 600,00		
84	21757	MATERIEL - Remorques chapiteaux et tracteur tondeuse		7 000,00		
84	21538	MATERIEL - Commandes éclairage public		7 800,00		
84	21752	MATERIEL - Adressage		22 000,00		
84	22611	MATERIEL - Biens historiques et culturels immobiliers		7 130,40		
84	1348	MATERIEL - Biens historiques et culturels immobiliers (Leader)				4 753,60
86	231	VOIRIE - Programme de voirie 2023		60 000,00		
14	231	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Place du Marché	660 550,00	630 370,00		
14	231	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Lavoir du Mondayraud		2 000,00		
14	231	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Salle de musculation extérieure		10 000,00		
14	13461	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Place du Marché (DETR)			485 281,00	
14	13461	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Place du Marché (DSIL)			189 450,00	101 700,00
14	1348	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Place du Marché (SDEC)			8 199,00	
14	1348	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Lavoir Mondayraud (Leader)			6 000,00	0,00
14	13461	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - City Stade (ANS)			10 000,00	0,00
15	21531	RESEAUX - Eaux pluviales rue du Ciment	100 000,00			
15	21531	RESEAUX - Eaux pluviales Place du Marché		19 000,00		
15	1641	RESEAUX - Emprunt eaux pluviales rue du Ciment				39 386,62
TOTAL			783 950,00	943 917,84	698 930,00	1 028 937,84
			1 727 867,84		1 727 867,84	

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les devis concernant les chapiteaux ainsi que le matériel électrique afférent. Il est également question d'une remorque pour les stocker. Une discussion s'engage sur la possibilité d'acquérir un transpalette ou une fourche pour le tracteur afin de faciliter les déplacements.

Elle explique que les sommes sont budgétées et que les devis seront étudiés lors de la prochaine séance de conseil municipal.

FONCTIONNEMENT DEPENSES CA 2022 + BP 2023				
M 57	COMPTE		REALISE 2022	PREVISIONS 2023
6061	60611	Eau & assainissement	3 893,83 €	8 000,00 €
	60612	Energie.électricité	26 409,23 €	50 000,00 €
	60613	Chauffage urbain	- €	- €
	60618	Autres fournitures non stockables	- €	3 000,00 €
6062	60621	Achats non stockés de combustibles	33 115,02 €	50 000,00 €
	60622	Achats non stockés de carburants	16 191,05 €	20 000,00 €
	60623	alimentation	11 032,44 €	14 000,00 €
	60624	Produits de traitement	- €	- €
	60628	Autres produits non stockés	- €	- €
6063	60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	954,43 €	3 000,00 €
	60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	14 573,64 €	22 000,00 €
	60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	5 849,97 €	10 000,00 €

	60636	Achats non stockés de vêtements de travail	317,59 €	2 000,00 €
	6064	Achats non stockés de fournitures administratives	2 750,02 €	4 500,00 €
	6068	autres matières et fournitures	2 741,13 €	4 000,00 €
613	6135	Locations mobilières	512,16 €	2 000,00 €
	61521	Entretien et réparations de terrains	- €	3 000,00 €
	615221	Bâtiments publics	11 793,27 €	19 000,00 €
	615228	Autres bâtiments	7 778,71 €	15 000,00 €
	615231	Voies	- €	15 000,00 €
	615232	Réseaux	4 113,68 €	6 000,00 €
	61524	Bois et Forêts	5 987,00 €	8 000,00 €
	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	7 109,94 €	15 000,00 €
	61558	Entretien & réparations sur autres biens mobiliers	6 980,02 €	10 000,00 €
	6156	Services extérieurs-Maintenance	8 275,58 €	12 000,00 €
	6161	Multirisques	9 652,04 €	12 000,00 €
	617	Etudes et recherches	185,56 €	1 000,00 €
618	6182	Services extérieurs-Divers-Documentation générale et technique	1 805,01 €	3 000,00 €
	6184	Services extérieurs-Divers-Versements...des organismes de formation		
	6188	Services extérieurs-Autres frais divers		
622	6225	Rémun.d'intermédiaires & honoraires-Indemnités comptable & régisseurs	2 909,61 €	5 000,00 €
	6226	Rémun.d'intermédiaires et honoraires-Honoraires		
	6227	Rémun.d'intermédiaires et honoraires-Frais d'actes et de contentieux		
	6228	Rémun.d'intermédiaires et honoraires-Divers		
623	6231	Publicité.publications.relations publiques-Annonces & insertions	10 894,71 €	13 000,00 €
	6232	Publicité.publications.relations publiques-Fêtes & cérémonies		
	6236	Publicité.publications.relations publiques-Catalogues & imprimés		
	6237	Publications		
	6238	Divers		
624	6247	Transports collectifs	2 124,43 €	4 000,00 €
625	6251	Voyages et déplacements	290,50 €	2 000,00 €
	6256	déplacements-missions		
626	6261	Frais d'affranchissement	5 732,43 €	7 500,00 €
	6262	Frais de télécommunications		
	627	Services bancaires & assimilés	765,50 €	500,00 €
	6281	Concours divers (cotisations,,,))	2 804,58 €	4 000,00 €
	6282	Autres services ext.-Frais gard.(église.forêts & bois communaux....)	2 128,25 €	3 000,00 €
	62876	Au GPF de rattachement	- €	500,00 €
	6288	Autres services extérieurs	- €	500,00 €
635	63512	Taxes foncières	7 678,76 €	8 500,00 €
	6355	Taxes et impôts sur les véhicules		
	total 011		217 350,09 €	360 000,00 €
633	6332	Cotisation versée au fnal (fonds national d'aide au logement)	6 442,77 €	8 000,00 €
	6336	Cotis.centre national & centres gestion fonct.publique territoriale		
	6411	Rémunérations du personnel titulaire	149 860,05 €	165 000,00 €
	6413	Rémunérations du personnel non titulaire	19 485,29 €	30 000,00 €
	6415	Prime inflation	900,00 €	- €
6450	6451	U.R.S.S.A.F..	96 862,38 €	128 000,00 €
	6453	Cotisations caisses de retraite		
	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.		

	6455	Cotis.p/assurance du personnel		
	6456	Versement F.N.C.suppl.familial		
6470	6475	Autres charges sociales-Médecine du travail.pharmacie	673,00 €	1 000,00 €
	648	Autres charges de personnel	- €	12 000,00 €
	total 012		274 223,49 €	344 000,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	187 434,00 €	239 416,87
	total 023		187 434,00 €	239 416,87
65311	6531	Indemnités des maires.adjointes et conseillers	41 119,77	43 000,00
65312	6532	Frais de mission	0,00	200,00
65313	6533	Cotisations de retraite des maires.adjointes et conseillers	0,00	3 000,00
	6541	créances admises en non valeur	0,00	3 000,00
	6542	Créances éteintes	0,00	3 000,00
65568	65548	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	4 360,50	6 000,00
	6558	Contingents & participations obligatoires-Autres contrib.obligatoires	13 868,00	1 000,00
65748	6574	Subv fonct.aux associations & autres personnes de droit privé	27 290,00	36 500,00
65138	658828	Autres secours	0,00	3 000,00
6588	65888	Charges diverses de la gestion cour	0,40	100,00
	total 65		86 638,67	98 800,00
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 300,06	26 800,00
	total 66		9 300,06	26 800,00
	673	Titres annulés	215,00	1 000,00
6751	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	8 000,00	0,00
	total 67		8 215,00	1 000,00
042	681	Dotations aux amortissements des im	2 304,00 €	2 304,00 €
	681	Dotations aux provisions pour dépréciation	270,00 €	300,00 €
			2 574,00 €	2 604,00 €
	TOTAL		598 301,31 €	1 072 620,87 €

Madame le Maire précise que les augmentations du coût de l'énergie ont été prises en comptes dans le montage du budget. Le bouclier tarifaire devrait être appliqué en fin d'année 2023, contraignant la commune à payer les factures onéreuses.

FONCTIONNEMENT RECETTES CA 2022 + BP 2023				
	COMPTE		REALISES 2022	PREVISIONS M57 - 2023
	002	Résultat de fonctionnement reporté	185 429,46	276 448,87
	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	2 571,18 €	3 000,00 €
	6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	3 964,55 €	5 000,00 €
	7022	Ventes récoltes & produits forestiers-Coupes de Bois	- €	2 000,00 €
	70311	Concession dans les cimetières	648,00 €	- €
7032	70321	Droits stationnement	3 532,70 €	4 000,00 €
	70323	Redevance occupation domaine public		

	7066	Autres redevances et recettes diverses	427,40 €	500,00 €
	7067	Redevances & droits serv.péri-scolaires & enseignement	15 778,80 €	16 000,00 €
	70846	Au GFP de rattachement	30 773,98 €	32 000,00 €
	70848	Autres organismes	- €	- €
	70876	Par GFP de rattachement	18 844,33 €	20 000,00 €
	70878	Participations autres redevables	5 323,83 €	6 000,00 €
	73111	Taxes foncières et habitation	187 296,00 €	186 970,00 €
	73211	Attributions fonds compensations	12 496,00 €	12 500,00 €
7E+05	73223	FPIC	6 749,00 €	7 000,00 €
73223	73224	Fonds départemental des DMTO pour les communes	13 220,68 €	7 500,00 €
73154	7336	Droits de place	1 408,80 €	1 500,00 €
74111	7411	D.G.F.-Dotation forfaitaire	166 197,00 €	165 497,00 €
7E+05	74121	D.G.F.-Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	111 425,00 €	111 425,00 €
7E+05	74127	Dotation nationale de péréquation	22 249,00 €	22 249,00 €
	742	Dotations aux élus locaux	3 031,00 €	3 031,00 €
	744	FCTVA	1 288,24 €	1 500,00 €
	74718	Autres participations de l'Etat	102,00 €	100,00 €
	7473	Participations-Départements	- €	- €
	74741	Autres participations de l'Etat	- €	- €
74833	74834	Etat-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	27 989,00 €	29 630,00 €
	7484	Dotation de recensement	- €	- €
	7488	Autres attributions et participations	397,12 €	100,00 €
	752	Revenus des immeubles	41 723,77 €	43 000,00 €
	756	Liberalités reçues	100,00 €	112 400,00 €
	764	Revenus des Valeurs mobilières de placement	2,40 €	- €
	7751	Produits de cession	2 000,00 €	- €
	7761	Différence sur réalisations (négatives)	6 000,00 €	- €
7588	7788	Produits exceptionnels divers	3 510,94 €	3 000,00 €
	781	Reprises sur dépréciations et provisions	270,00 €	270,00 €
	TOTAL		874 750,18 €	1 072 620,87 €

Madame le Maire précise que le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement avec des montants importants dû au besoin d'équilibre.

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts.

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. A noter le taux d'augmentation des bases votées par l'Etat passant de 3 à 7.1.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

La construction du budget 2023 ne nécessite pas une augmentation des taxes pour l'année 2023.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit.

- taxe d'habitation : 6,12 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,14 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,62 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 6,12 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,14 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,62 %

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023, soumis lors de la réunion de la commission des finances du 27/03/2023.

Elle présente et commente le budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions décide :

– D'adopter le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit après la reprise des résultats :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 072 620,87	1 072 620,87
Investissement	1 727 867,84	1 727 867,84
TOTAL	2 859 748,71	2 859 748,71

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

APPROBATION DU BUDGET CCAS 2023

CCAS DE MERINCHAL CA 2022 + BP 2023				
FONCTIONNEMENT DEPENSES				
	COMPTE		TOTAL CA 2022	BP 2023
	60623	Alimentation	0,00	5 000,00
	6288	Autres services extérieurs	149,96	1 303,47
	total 011			
	TOTAL		149,96	6 303,47

CCAS DE MERINCHAL CA 2022 + BP 2023			
FONCTIONNEMENT RECETTES			
COMPTE	INTITULE	TOTAL CA 2022	BP 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 881,43	6 303,47
7713	Dons	572,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00
TOTAL		6 453,43	6 303,47

Madame la Présidente demande au conseil d'administration de se prononcer sur le budget du CCAS 2023.

Elle présente et commente le budget du CCAS 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le Conseil d'Administration, décide :

– D'adopter le budget du CCAS 2023 qui s'équilibre comme suit après la reprise des résultats :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 303,47	6 303,47
Investissement	0	0
TOTAL	6 303,47	6 303,47

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

POINT SUR LES TRAVAUX

Madame le Maire souhaite faire un point sur les divers travaux de la commune.

Place du Marché :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de l'aménagement de la Place du Marché. Actuellement la réfection du réseau d'eau potable est en cours de réalisation. Ainsi, il est prévu une coupure d'eau importante sur la commune afin de tester cette partie du réseau :

MARDI 04 AVRIL DE 8 H 00 À 12 H 00

- BORDESSOULE LES ECUELLES
 - CHAUPEYRE
 - CHEMIN DES ECOLIERS
 - IMPASSE DE LA FONTAINE
 - IMPASSE DE LA MOTHE
 - LA CHASSAGNE
 - LA ROCHE
 - LA VERNEDE
 - LE CHER
 - LE LAC
 - LE MIARLET
 - LES FOUGERES
 - LOT DE LA PLAINE
 - MERCIN
 - MOULIN DE LA BESSEDE
 - PASSAGE DE LA FORGE
 - PLACE ST PIERRE
 - ROUTE DE LA BESSEDE
 - RUE DE BEAUVAIS
 - RUE DE LA CROIX DE FER
 - RUE DE LA GANNE
 - RUE DE LA POTENCE
 - RUE DE LACHAUD
 - RUE DE MIARLET
 - RUE DES JARDINS
 - RUE DES PECHERS
 - RUE DU CIMENT
 - RUE DU MASSOUBRE
 - SERRE
 - TRUFFY
 - CHAMP DE LA PLAINE
 - CHEMIN DES CHEVRES
 - GRANDE RUE
 - IMPASSE DE LA GARE
 - LA BESSEDE
 - LA PEYROUSE
 - LA VERGNOLE
 - LAZEREIX
 - LE JOBERT
 - LE MAZAUD
 - LE MONDAYRAUD
 - LES RUIILLERS
 - MARLANGES
 - MONTBABUT
 - PANERY
 - PLACE DU MARCHE
 - ROUTE DE GIAT
 - ROUTE DU MONDAYRAUD
 - RUE DE L'ETANG NEUF
 - RUE DE LA CROIX MARCHON
 - RUE DE LA GARENNE
 - RUE DE LA SAGNE JURADE
 - RUE DE LA SOURCE DU CHER
 - RUE DES ECOLES
 - RUE DES MARTISSOUNES
 - RUE DU CHÂTEAU DE LA MOTHE
 - RUE DU COUVENT
 - RUE DU PARJADIS
 - SERTILANGE
- * rue de la Potence et La Roche jusqu'à 16h

Cette information sera diffusée sur les différents supports de communication :
Le journal la Montagne, le site internet, Facebook, PanneauPoket, newsletter, France Bleue Creuse et les panneaux d'affichage.

Elle informe l'Assemblée de la réalisation du bornage avec les propriétaires Place du Marché. Tout s'est bien passé.

Monsieur CHEFDEVILLE indique un problème d'accès à la cave de l'ancienne auberge pour réaliser la jonction avec le nouveau branchement d'eau. Les propriétaires ont été sollicités par courrier mais n'ont donné aucune réponse à ce jour.

Monsieur DEMENEIX propose de présenter lors d'un prochain conseil municipal la révision du règlement départemental de la défense extérieure incendie. Il propose également de déplacer le défibrillateur qui se trouve actuellement dans les toilettes publics, sous le porche de l'église afin de le rendre accessible.

Réfection RD 39 :

Madame le Maire informe le conseil municipal des travaux de réfection de la RD39 traversant le Bourg, qui devraient être réalisés par le Département cette année, depuis la route du Sebioux (RD27) jusqu'en bas de la rue du Couvent. Pour ce faire, il sera nécessaire de modifier les tampons et de remplacer les grilles d'évacuation en fonte. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Eurovia.

Eclairage public :

Madame le Maire évoque également l'éclairage public dans Grande Rue et la Rue du Couvent. En effet, elle souhaiterait que les lanternes dans Grande Rue soient remplacées et que l'éclairage de la Rue du Couvent soit enfoui. Elle précise toutefois que ces travaux ne pourront pas être réalisés cette année.

Une extension du réseau est prévue dans le quartier de Lapeyrouse. Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Socalec.

Voirie :

Madame le Maire signale une grille d'évacuation en très mauvais dans le village de la Bessède au niveau de la propriété JARRIER. Monsieur DESGRANGES indique qu'un devis a été demandé auprès de l'entreprise LAGUET pour le remplacement de grilles en fonte dans la traversée du village du Mondayraud. Il sera ajouté celle de la Bessède.

Monsieur DEVESSIER indique qu'une reprise des travaux de voirie sur le village de la Valette, sera effectuée par l'entreprise Eurovia, sur la partie endommagée par le gel.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du déplacement du point d'arrêt de prise en charge du transports scolaire en direction du collège de Giat pour des raisons de sécurité. Celui-ci sera désormais dans la cour du Château au lieu de la Place du Marché. Il en est de même pour le marché du mercredi matin.

Ecole :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition de pétitions de l'AMAC23 et de l'AMRF, contre la carte scolaire éditée par l'éducation nationale.

La séance est levée à 23h30